



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiers.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

DECLARATION LIMINAIRE AU CTSJ du 6 février 2019

Monsieur le Directeur,

L'année 2019 aura débuté par la mise en bière des tribunaux d'instance. La fusion des TI / TGI a été votée de nuit dans une Assemblée quasiment vide avec 15 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention. Nous savions que nous intéressions les parlementaires mais là on avoue notre sidération face à tant de monde !!

Aujourd'hui, des collègues chef de greffe des TI vont devenir des chefs de service des TGI, dans 2 ans leur NBI sera supprimée mais nous devrions nous réjouir. La délégation est annoncée par vos services sur la base du volontariat. Nous ne savons trop ce que veut dire volontariat dans ce ministère. Il y aura toujours les bons petits soldats espérant une quelconque promotion qui diront « oui oui moi chef chef », il y aura toujours ces chefs de juridictions en quête de leur avancement personnel pour mettre une pression sur le greffe. C'est la réalité que vous le vouliez ou non !

La spécialisation des tribunaux va se faire au sein d'un même département, sur quels critères ? avec quelle concertation ? Quelles sont les consignes que vous avez données en ce sens aux chefs de cours ? Nous vous demandons dès à présent qu'une note leur soit adressée afin de réunir des CTSD spéciaux par cour d'appel sur ces sujets là. Nous le savons très bien, il sera facile de vider Pierre pour habiller Paul et dire après ah ce pauvre TGI de Cherbourg qui n'a plus de contentieux, nous sommes dans l'obligation de le fermer.

Nous qu'allons vous avoir, l'intégration dans le RIFSEPP début 2019 mais comme vous le savez, il fait l'unanimité contre lui de toutes les organisations syndicales c'est peu dire !!! Et comme vous semblez l'oublier, vous créez un fossé encore plus grand entre chaque corps et à l'intérieur des corps. Il va de soi que nous ne pouvons que nous féliciter que les greffiers qui réussiront l'examen professionnel puisse bénéficier d'un socle indemnitaire pour lequel il y a aura 1000 euros de plus mais pour les anciens greffiers principaux, cette disposition n'est pas de rigueur. Que dire à nos collègues qui ont eu cet examen l'année passée « désolé vous vous êtes fait avoir par notre administration » nous le savions déjà mais à ce point, à la pincée rajoutons une louche de mépris.

Après les gilets jaunes, les gilets roses (assistantes maternelles) les stylos rouges de l'éducation nationale nous pourrions penser aux robes noires (que nous portons déjà)!! Avec ces gilets jaunes c'est 20% de l'activité pénale en plus de certaines juridictions. A Bordeaux, 6 audiences supplémentaires ont été créés, augmentant ainsi le délai de 3 mois pour le traitement de droit commun.

A Nîmes, les effectifs tant des magistrats que du greffe ont dû être doublés pour les week-ends.

A Paris on passe de 15 à 19 dossiers pour une audience de comparution immédiate et on a même vu une audience se finir à 6 heures du matin.

Nous demandons que nos collègues qui assurent sans faille ce service public bénéficie d'une prime exceptionnelle.

Que dire du comportement de certains directeurs de greffe qui instaurent des astreintes à la cour d'appel pour le Week end malgré notre saisine de la DSJ et malgré l'AG extraordinaire qui a eu lieu à la demande des fonctionnaires. C'est vrai, qu'on ne doit pas comprendre, l'urgence des cours d'appels le week end ! et pour ne pas la citer, il s'agit en autre de la cour d'appel de Dijon.

Monsieur le directeur, que dire de certaines juridictions dont la souffrance n'est plus à démontrer, un exemple dans la presse récemment le TGI de Châteauroux avec 800 jours d'arrêt maladie en 2018 qui fonctionne avec 10 personnes sur son effectif en moins à ce jour , des délais d'audience qui vont doubler du fait de ces absences, comment devons nous le comprendre, aujourd'hui Châteauroux et demain....

La cerise sur le gâteau tellement les réjouissances sont importantes, la parution de la circulaire sur la proratisation des jours de congés pour les collègues en congé maternité. Jusqu'alors, ce temps était un temps d'activité mais c'est vrai que nous allons d'ici peu nous orienter vers les chansons de Charles Aznavour « c'est un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître ». il n'y a pas de petites économies, il n'y a pas de petit mépris.

Le SDGF / FO